

Comité des obstacles techniques au commerce

NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.6.

| | |
|-----|---|
| 1. | Membre de l'Accord adressant la notification: <u>MALAISIE</u> Le cas échéant, pouvoirs publics locaux concernés (articles 3.2 et 7.2): |
| 2. | Organisme responsable: Département malaisien de la normalisation L'organisme ou l'autorité désigné pour s'occuper des observations concernant la notification doit être indiqué s'il est différent de l'organisme susmentionné: Service de l'élaboration de normes (SIRIM Bhd) |
| 3. | Notification au titre de l'article 2.9.2 [X], 2.10.1 [], 5.6.2 [], 5.7.1 [], autres: |
| 4. | Produits visés (le cas échéant, position du SH ou de la NCCD, sinon position du tarif douanier national. Les numéros de l'ICS peuvent aussi être indiqués, le cas échéant): Barres d'acier laminées à chaud |
| 5. | Intitulé, nombre de pages et langue(s) du texte notifié: Spécification concernant les barres en acier laminées à chaud pour béton armé (en anglais) |
| 6. | Teneur: Exigences concernant les barres en acier laminées à chaud pour béton armé. Ce projet de norme malaisienne porte sur les types ci-après de barres en acier laminées à chaud: a) ronds d'acier, lisses, de qualité 250 uniquement; et b) barres crénelées, des qualités 460 et 500. |
| 7. | Objectif et justification, y compris la nature des problèmes urgents, le cas échéant: Armature pour béton |
| 8. | Documents pertinents: |
| 9. | Date projetée pour l'adoption: Date projetée pour l'entrée en vigueur: } À déterminer |
| 10. | Date limite pour la présentation des observations: 31 octobre 1999 |
| 11. | Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: point national d'information [X] ou adresse, courrier électronique et numéro de télécopieur d'un autre organisme: WTO Enquiry Point SIRIM Berhad 1 Persiaran Dato'Menteri P.O. Box 7035, Section 2 40911 Shah Alam MALAISIE Courrier électronique: isd_resource@sirim.my Télécopieur: 03-556 7114 |